



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA de Basse-Normandie
Nom du Rallye :	29 ^{ème} Rallye Régional de Basse-Normandie
Date :	Samedi 1 ^{er} Août et Dimanche 2 Août 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026, coefficient 2
Participation étrangère autorisée	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	08/05/2026 N° 33 LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	08/05/2026 N°408 43, rue de la Pépinière 14270 MEZIDON
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	LECHARPENTIER Arnaud
Téléphone :	06.20.22.18.74
Mail :	asabassenormandie@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	BAZIN Sébastien
Membres :	Ecurie ATALANTE RACING TEAM
Secrétariat du Rallye, Adresse :	BARBEDETTE Audrey – 2 Impasse de la Tromière – 50540 Isigny Le Buat
Téléphone :	06 59 90 84 03
Mail :	ecurieatalante@mailo.com
Permanence du Rallye :	Marché Couvert – Salle du Bas
Lieu, date, horaire :	2 Rue de Marly – 50600 St Hilaire du Harcouët Samedi 1 ^{er} Août à 8H30 au Dimanche 2 Août 2026 à la fin de l'épreuve

Organisateur technique	
Nom :	BAZIN Sébastien
Adresse :	Route de Paris – 50600 St Hilaire du Harcouët
Mail :	ecurieatalante@mailo.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès visa FFSA
Ouverture des engagements	Dès visa FFSA
Clôture des engagements	Lundi 20 Juillet 2026 à 23H59
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 26 Juillet 2026
Distribution du Road-Book	Bar tabac Le Khédivé – 8 Place Nationale – 50600 St Hilaire du Harcouët, Dimanche 26 Juillet 2026 de 9H00 à 17H00 Marché Couvert – Salle du Bas, Samedi 1 ^{er} Août 2026 de 8H30 à 16H30
Reconnaisances	Dimanche 26 Juillet 2026 de 9H00 à 18H00 et Samedi 1 ^{er} Août 2026 de 8H30 à 16H30
Vérifications administratives	Marché Couvert – Salle du Bas, Samedi 1 ^{er} Août 2026 de 8H30 à 16H00
Vérifications techniques	Marché Couvert – Hall, Samedi 1 ^{er} Août 2026 de 8H45 à 16H15
Mise en place du parc de départ	Marché Couvert, Samedi 1 ^{er} Août 2026 à 9H00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Marché Couvert – Salle du Haut, Samedi 1 ^{er} Août 2026 à 16H00
Publication des équipages admis au départ	Marché Couvert – Hall, Samedi 1 ^{er} Août 2026 à 17H00
Publication des heures et ordres de départ	Marché Couvert – Hall, Samedi 1 ^{er} Août 2026 à 17H00
Briefing des pilotes	Remis écrit lors des vérifications administratives
Départ	Marché Couvert – Parc Fermé, Samedi 1 ^{er} Août 2026 à 18H00
Publication des résultats partiels	Marché Couvert – Hall, Samedi 1 ^{er} Août 2026, à la fin de la 1 ^{ère} étape
Arrivée	Marché Couvert – Parc Fermé, Dimanche 2 Août 2026, à la fin de la 2 ^{ème} étape
Vérifications finales	Garage Bazin - Route de Paris – 50600 St Hilaire du Harcouët, Dimanche 2 Août 2026
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Marché Couvert – Hall, Dimanche 2 Août 2026, au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix	Podium d'arrivée

Marché Couvert – Hall, Dimanche 2 Août 2026,
15 minutes après le délai réglementaire

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	LE GALL Jacques, licence n°9383
Commissaires Sportifs	LEMASLE Dany, licence n°1087 DE LA RIVIERE Jacques, licence n°12643
Directeur de Course	OVIEVE Alain, licence n°196080
Directeur de Course Adjoint PC	COURTY Elodie, licence n°230808
Directeurs de Course Adjoint PC délégués aux ES	CORDEL Annie, licence n°1568 ROJ Claude, licence n°142485
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	DEUIL Sebastien, licence n°113016 LARUE Hervé, licence n°38286 JOSSE Jean-Denis, licence n°34725 GIRARD Roger, licence n°23809
Commissaire Technique responsable	SALENNE Jacques, licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	GUILLEUX Patrick, licence n°55340 HALIN Bernard, licence n°341717
Médecin chef	Dr GALLOIS Hervé, licence n°332301
Chargés des relations avec les concurrents	LEVALLOIS Laëtitia, licence n°245180
Chronométrateurs	DE JONG Katia, licence n°318382 COUEDON Christine, licence n°228506 BIDAULT Stéphane, licence n°144674 CRESPIN Frédéric, licence n°137108 COUEDON Sylvain, licence n°123698 LACHEVRE Jennifer, licence n°194351
Classement	VOISIN Raphaël, licence n°211834

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 29^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE devra compléter sa demande d'engagement **avant le lundi 20 Juillet 2026 à 23h59.**

Pour limiter l'empreinte carbone de l'épreuve, **la demande d'engagement se fera uniquement en ligne via le lien suivant : <https://www.rallygt.org/engagement-au-29eme-rallye-de-basse-normandie-2026/>**
Pour déclarer forfait, merci de suivre les modalités indiquées dans l'accusé de réception de l'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110 voitures maximum.**

Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 25 Juillet 2026 à 9H00, le nombre d'engagés diminué des forfaits éventuels est inférieur à 50, l'organisation se réservera le droit d'annuler l'épreuve.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

La réception de la demande d'engagement sera réputée « accusée » lorsque l'équipage engagé recevra par mail la confirmation de dépôt.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera seulement autorisée sur le Parc Concurrents de St Hilaire du Harcouët.

Les concurrents pourront s'installer **uniquement dans les zones autorisées** (voir marquage au sol).

Un véhicule d'assistance et un véhicule accompagnateur seront autorisés par emplacement.

Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance. **Un parc spécifique sera prévu.**

La prise en charges des déchets ou leur dépôt dans les poubelles de tri mises à disposition sera obligatoire à la fin de l'épreuve.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 29^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE représente un parcours de 86,540 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,430 km.

Les épreuves spéciales sont : : ES 1 : « Pont St Yves » : 4,690 km
ES 2/4 : « Le Mesnillard » : 8,200 km

ES 3/5 : « Montigny/Le Mesnil Boeufs » : 9,300 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 "Horaire/timing simplifié".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Les coupes seront distribuées au 1^{er} équipage de chaque classe.

Les prix en chèques seront adressés par voie postale sous 5 jours après l'épreuve.

Les primes seront calculées en pourcentages, en fonction du nombre de partants. **A partir de 100 partants, le pourcentage sera figé à 100%.**

Par exemple :

105 partants : 100% des primes seront distribuées

90 partants : 90% des primes seront distribuées, etc...

Classement général :
1^{er} : 350 € 2^{ème} : 250 € 3^{ème} : 150 €

Classement par classes :
Les classes suivantes seront confondues : [A5- A5K], [A6- A6K], [A7- A7K], [N2-N2S].

1 à 3 partants :	1 ^{er} : 160 €			
4 à 5 partants :	1 ^{er} : 320 €			
6 à 10 partants :	1 ^{er} : 320 €	2 ^{ème} : 200 €		
11 à 14 partants :	1 ^{er} : 320 €	2 ^{ème} : 200 €	3 ^{ème} : 150 €	
Au moins 15 partants :	1 ^{er} : 320 €	2 ^{ème} : 200 €	3 ^{ème} : 150 €	4 ^{ème} : 100 €

Classement féminin :
1^{ère} : 160 €
2^{ème} : 80€

Pour prétendre à ces prix, les équipages devront être 100% féminins.

ETAPE 1 – SAMEDI 01 AOÛT 2026					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME / ENTREE ASSISTANCE				18h00
CH 0A	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h20	18h20
CH 1	AVANT ES 1	2,390		00h10	18h30
	ES 1	0,100	4,690	00h03	18h33
CH 1A	ENTREE EN PARC FERME	2,600		00h20	18h53
ETAPE 2 – DIMANCHE 02 AOÛT 2026					
SECTION 2					
CH 1B	SORTIE DE PARC FERME / ENTREE ASSISTANCE				08h30
CH 1C	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h30	09h00
CH 2	AVANT ES 2	4,400		00h15	09h15
	ES 2	0,200	8,200	00h03	09h18
CH 3	AVANT ES 3	6,920		00h25	09h43
	ES 3	0,120	9,300	00h03	09h46
CH 3A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	8,340		00h30	10h16
SECTION 3					
CH 3B	SORTIE DE REGROUP / ENTREE ASSISTANCE			01h40	11h56
CH 3C	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h40	12h36
CH 4	AVANT ES 4	4,400		00h15	12h51
	ES 4	0,200	8,200	00h03	12h54
CH 5	AVANT ES 5	6,920		00h25	13h19
	ES 5	0,120	9,300	00h03	13h22
CH 5A	Parc Fermé Final	8,340		00h30	13h52

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH 5A